



## contestation de decision du medecin du travail par employeur, que faire

Par **vero2809**, le **07/05/2021** à **09:37**

bonjour ,

je suis famille d'accueil therapeutique (en qualité de salarié) pour un CHSI (dans l'allier)

metier encore peu connu et considéré , j'ai subi deux agressions par deux patients differents en l'espace de 5 mois , la deuxieme aggression a été fatale pour mon état de santé , mes employeurs n'ont pas bougé le petit doigt , n'ont montré aucun soutien et réconfort , ils m'ont laissé avec mes angoisses et limite ils ont dit que cela faisait parti de mon travail , euh non je n'ai pas signé pour me faire taper dessus , ce qui a amené mon medecin a me mettre en arret (le 8 septembre 2020)

je pensais qu'avec un peu de repos je surmonterais tout ceci que je pourrais reprendre le travail , mais malheureusement la peur de reprendre le travail m'envahissait , je vivais avec la peur de me faire agresser de nouveau , et surtout que mes enfants soient agresser aussi , donc mo, medecin a prolongé mes arrets de travail j ai pris rendez vous avec les medecin du travail après plusieurs entretiens , elle a conclu par une inaptitude pour mon poste et aucun reclassement possible au sein de l'eatblissement

seulement voila , mes employeurs n'etant pas content de la décision de medecin ont fait appel a un medecin expert , si je n'avais pas envoyé un mail pour savoir pourquoi je n'avais pas reçu de convocation pour le licenciement je n'aurai jamais su qu'ils avait contesté la décision du medecin du travail

ils remettent en doute les competences du medecin du travail (mais aussi finalement , le psychiatre que j'ai vu et qui est arrivé a la meme conclusion et mon medecin traitant qui était arrivé a la meme conclusion) donc cela veut dire qu'ils connaissent mieux que trois medecins mon état de santé apparemment, pour des gens qui disent "m'apprécier" je trouve qu'ils ne s'y prennent pas de la bonne maniere

comment peuvent ils m'exiger de reprendre un travail qui me fait peur pour mes enfants et moi d'autant comme je le rappelle ils n'ont rien fait pour moi , ils ne sont pas dans la bienveillance et la sécurité , ils sont supposés placer des patients adaptés a l'aft et stabilisé niveau traitement , et donc prendre en compte tout desagregements rencontrés et assumés leurs actes , mais là rien , et ils ont le culot de contester des medecins

donc visiblement moi je ne serai pas convoquer , ils semble que tout ce passe avec le medecin du travail , mais moi ai je quand un recours?? , une solution pour me sortir de ce

carcan ??, car je n'en peux plus , pour moi ils me poussent a la démission en faisant ce qu'ils font mais je ne vois pas pourquoi je devrais démissionner vu que j'ai été agressé dans mon travail et qu'ils n'ont pas fait leur travail

cette procédure peut durer jusqu'a 3 mois , doisje attendre le resultat ou puis je me defendre contre ca ??

merci pour les réponses qui pourront m'éclairer et m'aider

veronique

Par **P.M.**, le **07/05/2021** à **14:54**

Bonjour,

Vous devriez être mise au courant de la suite de la procédure, la contestation ayant dû être portée devant le Conseil de Prud'Hommes dans les 15 jours de la notification de la décision du Médecin du Travail...